

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale promeut une action multidimensionnelle, au travers de l'adoption d'une stratégie nationale pour l'enfance axée sur l'accueil de la petite enfance, le soutien à la parentalité, la lutte contre les inégalités et l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. Les objectifs du plan visent ainsi à accentuer les efforts de redistribution envers les familles pauvres, renforcer les liens avec les institutions éducatives et accompagner les jeunes parents et jeunes majeurs en difficulté.

Pour répondre aux objectifs fixés, neuf mesures sont proposées dans le plan, dont deux sont jugées prioritaires :

- Lancer une réflexion portant sur l'architecture des prestations familiales dans une optique de redistribution au profit des familles monoparentales et des familles nombreuses pauvres
- Construire une école accueillante aux parents
- Améliorer l'accès à l'école pour les enfants issus de campements ou bidonvilles
- Améliorer l'accès à l'école pour les enfants sous main de justice
- Créer un statut de centre parental
- Mieux accompagner les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- Mieux accompagner les mineurs isolés étrangers
- Améliorer l'accueil en structures collectives des enfants de moins de 3 ans issus des familles modestes (mesure prioritaire)
- Améliorer l'accès à la restauration scolaire en rendant effectif le principe de non-discrimination (mesure prioritaire)

Jérôme Bourgeois (Insee), Caroline Guichard (Rectorat)

Des indicateurs nationaux aux indicateurs locaux

L'impact et la performance de l'ensemble de ces mesures sont suivis à travers cinq indicateurs nationaux :

- Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal
- Taux de pauvreté des enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal
- Part des élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base
- Part d'enfants pauvres de moins de trois ans accueillis en structures collectives
- Part d'enfants ayant accès aux services de restauration collective

Les deux premiers indicateurs sont traités dans le paquet « indicateurs transversaux » dans la mesure où ils constituent, sur des sous-populations, des déclinaisons du taux de pauvreté.

L'indicateur « part des élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base » est établi à partir d'épreuves standardisées réalisées auprès d'échantillons représentatifs d'élèves au niveau national. Il existe un lien fort entre la maîtrise des connaissances de base à l'issue de la scolarité primaire et le taux de retard à l'entrée en 6^e. Ce dernier est disponible à une échelle géographique fine et est ainsi retenu comme indicateur local.

L'indicateur « part d'enfants pauvres de moins de trois ans accueillis en structures collectives » n'est pas encore disponible au niveau national et a fortiori au niveau local.

Le plan accorde également une place importante à l'accès à la restauration scolaire pour les familles les plus démunies. L'indicateur national « part d'enfants ayant accès aux services de restauration scolaire » n'est pas encore disponible. La question de l'accès à la restauration scolaire pour les familles les plus démunies peut être approchée par la part de collégiens internes ou demi-pensionnaires dans les collèges relevant de l'Éducation Prioritaire (EP). Ces derniers concentrent en effet, plus que les autres établissements, les élèves vivant dans des familles précaires.

Au final, deux indicateurs locaux sont déclinés pour le suivi du plan :

- Taux de retard à l'entrée en 6^e
- Part d'élèves internes ou demi-pensionnaires dans les collèges classés en éducation prioritaire

Principaux résultats des indicateurs nationaux

De 2007 à 2013, la **proportion d'élèves du CM2 maîtrisant les savoirs de base** n'a pas significativement augmenté. En 2013, environ 80 % des élèves de CM2 maîtrisent la langue française et environ 71 % maîtrisent les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique. Parmi les élèves présentant un retard scolaire, 46 % maîtrisent la langue française et 33 % les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique. Parmi les élèves sans retard scolaire, les proportions sont respectivement de 85 % et 76 %.

Selon l'enquête annuelle de la DREES auprès des services de Protection maternelle et infantile (PMI) des départements, la France métropolitaine dispose, en 2012, de **387 100 places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans**, contre 345 900 quatre ans plus tôt. Le nombre de places d'accueil collectif continue de progresser en 2012 (+ 4,2 % par rapport à 2011) et représente 86 % de l'ensemble des places. Dans le cadre du PPLPIS, l'État affiche la volonté de garantir un accueil en structure collective des enfants vivant sous le seuil de pauvreté, avec un objectif chiffré : accueillir dans les structures collectives au moins 10 % d'enfants de moins de trois ans vivant sous le seuil de pauvreté et, à terme, une proportion égale à celle qu'ils représentent parmi les enfants du même âge sur le territoire concerné. La production de l'indicateur permettant de mesurer l'atteinte de cet objectif est prévue pour 2017. Elle nécessite au préalable une évolution des systèmes d'information de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

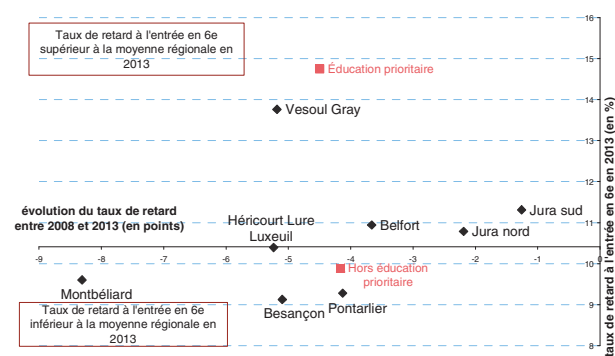
Indicateurs locaux de suivi du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

L'indicateur de retard scolaire à l'entrée en sixième illustre l'une des facettes des difficultés scolaires, auxquelles sont davantage exposés les enfants des familles précaires.

En septembre 2013, 13 730 élèves francs-comtois ont fait pour la première fois leur rentrée en classe de 6^e. Parmi ces primo-entrants, 1 440 accusent un retard scolaire d'au moins un an, soit un **taux de retard à l'entrée en 6^e de 10,5 %** contre 15 % cinq ans plus tôt. Ce taux est de 11,4 % au niveau national. Cette tendance à la baisse reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire.

Parmi les nouveaux élèves de 6^e scolarisés dans un établissement classé en éducation prioritaire (EP), 14,7 % présentent un retard d'au moins un an contre 9,9 % dans les autres établissements. Entre les rentrées 2008 et 2013, la tendance est à la baisse sur l'ensemble du territoire franc-comtois, autant dans les collèges classés en EP que dans les autres. La baisse est plus modérée dans le Jura.

Taux de retard à l'entrée en 6^e en 2013 (en %) et évolution (en points) du taux de retard entre 2008 et 2013 par regroupements de bassins de vie

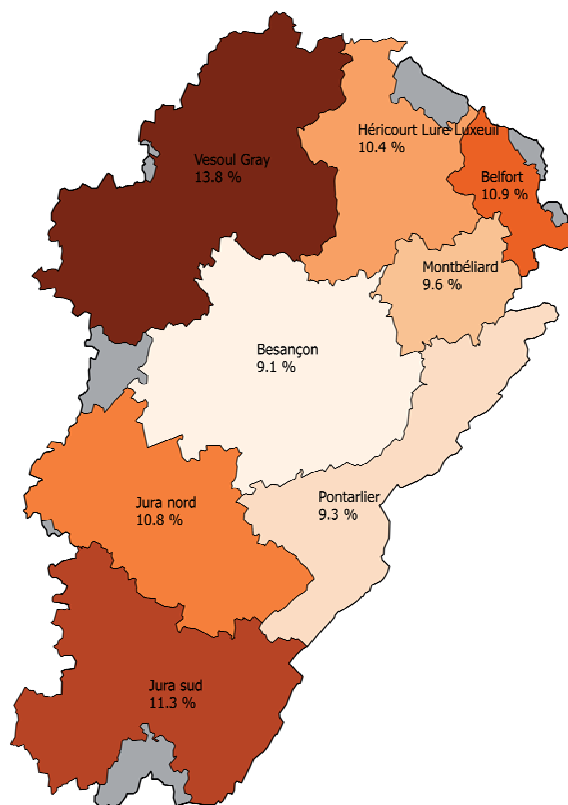


Source : Rectorat de Besançon, Base Élèves Académique

Taux de retard à l'entrée en 6^e

On considère qu'un élève présente un retard scolaire lorsqu'il a au moins une année de retard par rapport à un cursus normal, c'est-à-dire une scolarité sans interruption ni redoublement ni saut de classe. Autrement dit, les élèves en retard en 6^e sont ceux qui ont 12 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année scolaire considérée. La probabilité d'être en retard pour un élève varie selon ses caractéristiques démographiques (sexe, nationalité...) et celles de sa famille (profession des parents). Elle varie également selon l'environnement géographique et scolaire. Les retards sont plus fréquents dans les territoires marqués par une plus forte précarité économique et sociale des habitants. Elle varie enfin selon la politique locale en matière de redoublement.

Taux de retard à l'entrée en 6^e en 2013



Source : Rectorat de Besançon, Base Élèves Académique

L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Le repas quotidien servi à l'école est d'autant plus important dans un contexte de précarisation croissante des familles. Le repas de midi représente encore, pour certains, le seul repas complet et équilibré de la journée. Plusieurs études ont montré que les familles en situation de vulnérabilité recourent moins que les autres à la restauration scolaire, même lorsque les tarifs sont faibles et qu'il n'y a pas de limitation de places. Les élèves vivant dans des familles précaires sont surreprésentés (par définition) dans les établissements classés en éducation prioritaire.

À la rentrée 2013, **47,1 % des collégiens scolarisés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire de l'académie de Besançon sont demi-pensionnaires ou internes**. Cette part est stable par rapport à 2008. Dans les collèges ne relevant pas de l'éducation prioritaire, la part est plus élevée et elle progresse de 4,5 points entre 2008 et 2013 pour s'établir à 74,4 %. Les différences de niveau entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire s'expliquent toutefois en partie par la localisation des établissements. Les collèges classés en EP se situent exclusivement en milieu urbain, dans lequel la part d'élèves externes est en moyenne plus élevée qu'en zone rurale ou périurbaine, quel que soit le type d'établissement. En ville, les élèves ont en effet plus de facilités (trajet domicile-collège plus court, transports en commun plus fréquents...) à rentrer manger chez eux le midi.

Repères sur les inégalités territoriales du volet « familles, enfance, réussite éducative »

En 2013 en Franche-Comté, selon les données des Caisses d'allocations familiales (CAF), environ **67 000 enfants de 0 à 25 ans vivent au sein d'un ménage précaire**, c'est-à-dire un ménage vivant sous le seuil de bas revenus (1 021 euros par mois et par unité de consommation). Ils représentent 28,4 % des enfants des ménages allocataires CAF.

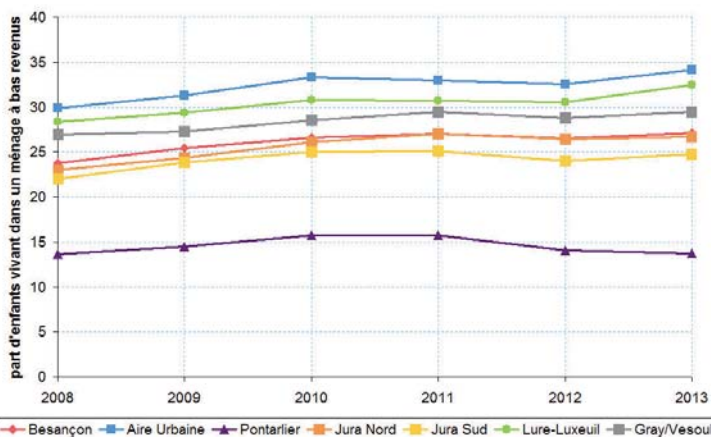
En 2013, cette part augmente dans l'ensemble des territoires francs-comtois, sauf dans la zone de Pontarlier, de loin la moins touchée. Les deux zones les plus concernées par le phénomène (Lure-Luxeuil et l'Aire urbaine de Belfort-Montbéliard) enregistrent quant à elles les plus fortes progressions (respectivement + 1,9 point et + 1,5 point).

Les enfants dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants ni retraités présentent potentiellement plus de risques de fragilité que les enfants dont les parents sont insérés sur le marché du travail, l'emploi étant un facteur important d'inclusion sociale.

En moyenne, **9,5 % des enfants de moins de 18 ans vivent en Franche-Comté dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni retraités ni étudiants**. Les bassins de vie du nord de la région ainsi que ceux de Besançon, Saint-Claude, Dole et Lons-le-Saunier affichent une part supérieure à la moyenne régionale.

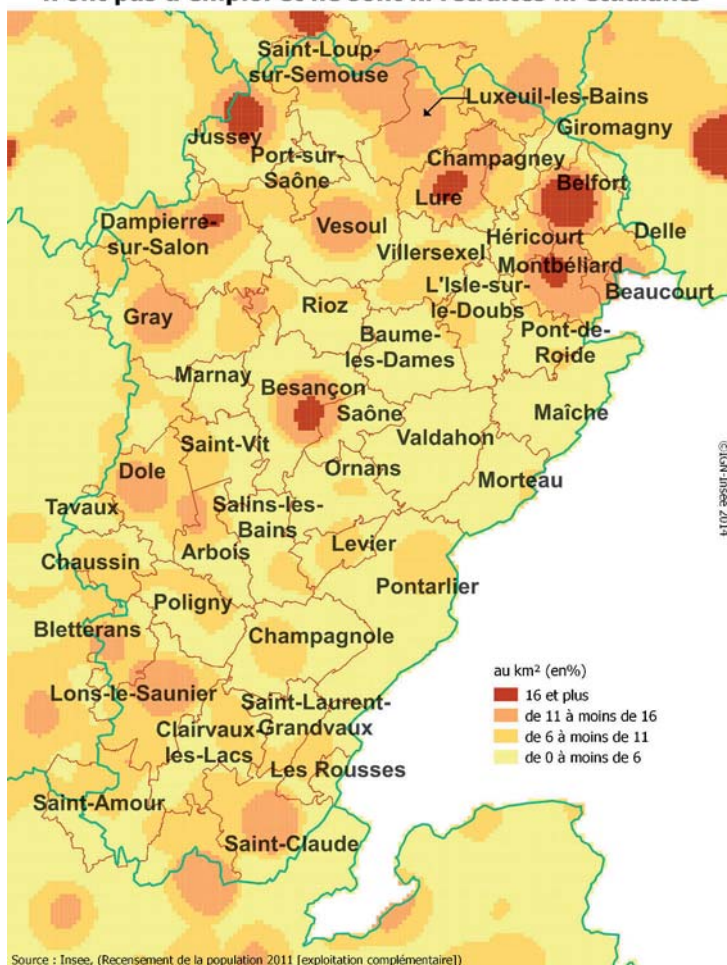
Bien que moins touchés, les bassins de vie de Rioz, Bletterans, Levier, Morez, Villersexel ou Saint-Amour connaissent une augmentation importante entre 2006 et 2011 de la part d'enfants concernés par le phénomène parmi l'ensemble des enfants.

Part d'enfants (0 à 25 ans) vivant dans un ménage allocataire à bas revenus



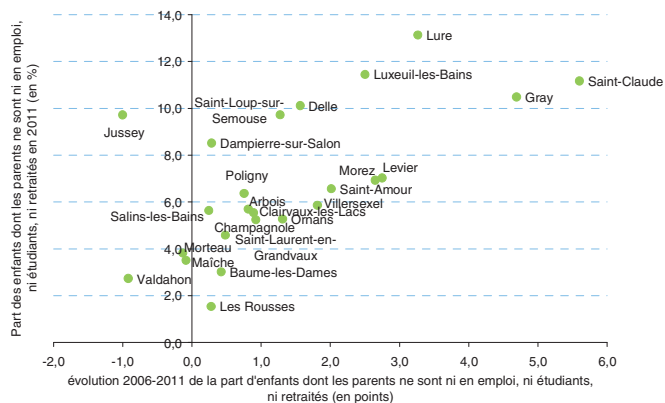
Source : CAF

Part des enfants vivant dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni retraités ni étudiants



Bassins de vie ruraux

Enfants vivant dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi (et ne sont ni retraités ni étudiants), dans les bassins de vie ruraux



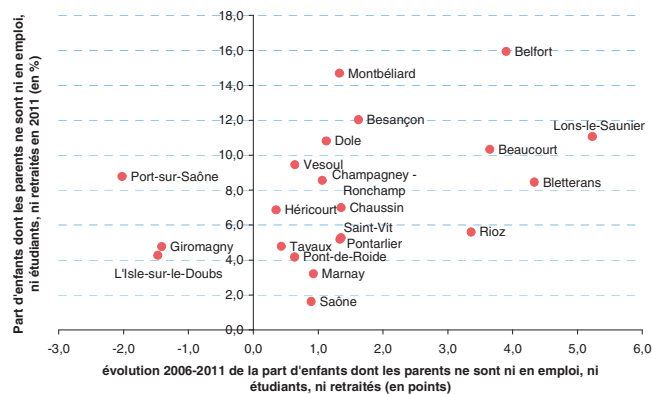
Source : Insee, Recensements de la population

Les situations de précarité et de pauvreté mettent parfois en danger les enfants, nécessitant dans certains cas, le recours aux mesures d'aides sociales à l'enfance. En dehors des aides financières (allocations mensuelles et de secours), **l'aide sociale à l'enfance** (ASE) recouvre deux prestations principales : les actions éducatives et les mesures de placement. Ces prestations sont accordées lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent.

En 2012, en France métropolitaine, 1,9 % des enfants de 0 à 20 ans ont bénéficié d'une mesure d'aide sociale à l'enfance. Cette part atteint 2,9 % dans le département de la Haute-Saône et 2,4 % dans le Jura, classant ces départements parmi les plus concernés en France.

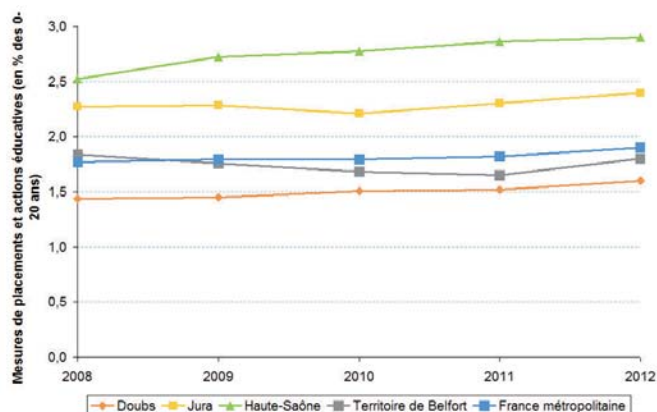
Bassins de vie non ruraux

Enfants vivant dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi (et ne sont ni retraités ni étudiants), dans les bassins de vie non ruraux



Source : Insee, Recensements de la population

Mesures d'aide sociale à l'enfance



Source : Drees, Enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale; Insee, estimation de population